



GRUPE DE DISCUSSION DU CC EOS SUR LA COQUILLE SAINT-JACQUES

PROCÈS-VERBAL

Réunion virtuelle via Zoom

12 mai 2025, 14:30 - 16:00 CET

1. Accueil et introduction par le président

Le président, Mathieu Vimard, souhaite la bienvenue aux participants. Aucune excuse n'a été reçue et l'ordre du jour est adopté.

Points d'action de la dernière réunion

John Lynch reviendra vers le groupe de travail avec une proposition sur la taille des anneaux une fois que les résultats du deuxième essai BIM auront été examinés par les pêcheurs irlandais.

Dimitri Rogoff partagera avec le groupe de travail la proposition du CRPMEM Normandie sur les mesures de gestion, en particulier en ce qui concerne les fermetures.

2. Présentation du projet Ava Ocean - Dagny Elise Anastasio, Chief Impact Officer, Ava Ocean

Dagny Elise Anastasio, Chief Impact Officer chez Ava Ocean, a rejoint la réunion pour présenter Ava Ocean, une entreprise norvégienne basée à Ålesund, en Norvège. L'entreprise est à la fois une pêcherie et un développeur de technologie, fondée en 2016 avec la mission de réinventer la façon dont les ressources marines, en particulier les pétoncles arctiques, sont récoltées.

Anastassiou a présenté l'initiative phare d'Ava Ocean : la réouverture de la pêche au pétoncle arctique dans la mer de Barents, fermée depuis 30 ans. Le dragage traditionnel des coquilles Saint-Jacques est interdit par la loi norvégienne en raison de la diminution du stock avec de mauvaises règles de gestion des pêches. C'est pourquoi toute réouverture nécessitait une approche technologique entièrement nouvelle. Ava Ocean a mis au point un système de récolte basé sur la précision et une perturbation minimale des fonds marins. Ils appellent ce concept "récolte de précision", adapté de l'agriculture, où la technologie permet de prendre de meilleures décisions grâce à l'observation, à la mesure et à l'action ciblée.

Pour situer le contexte, elle a expliqué que la pêche avait été ouverte en 1986 et qu'elle s'était rapidement développée. En 1987, 25 navires étaient en activité et 40 000 tonnes de coquilles Saint-Jacques étaient débarquées. Toutefois, cette croissance rapide a conduit à un effondrement en 1990, ce qui a incité le gouvernement à interdire le dragage des coquilles Saint-Jacques et à fermer complètement la pêcherie en 1992. Les premières évaluations des stocks réalisées par l'Institut de recherche marine (IMR) en 2006 ont montré quelques signes de rétablissement, et Ava Ocean a réengagé l'IMR en 2020 pour réaliser de nouvelles études de



population. Sur la base de ces résultats, qui indiquent une reconstitution complète, les autorités ont accordé à Ava Ocean une licence de recherche commerciale d'une durée de cinq ans, avec un quota annuel pouvant atteindre 15 000 tonnes (le rendement maximal durable identifié par l'IMR).

En 2022, Ava Ocean a mis à l'eau son premier navire, l'Arctic Pearl, une plate-forme de ravitaillement de 85 mètres de long. À son bord se trouvaient deux collecteurs équipés de caméras, de lumières et de systèmes de tri. Au cours de leur première année d'activité, ils ont également généré les données nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact quinquennale exigée par les autorités norvégiennes. Cette évaluation permettra de décider si la pêche peut être rouverte commercialement et selon quel modèle de gestion.

Le système de récolte fonctionne au-dessus du fond marin, évitant tout contact physique et réduisant ainsi les dommages écologiques à long terme. Un mécanisme de tri sur le fond marin permet de libérer les coquilles Saint-Jacques de taille insuffisante et les petites prises accessoires, tandis que la vitesse réduite du navire permet aux espèces plus grosses de s'échapper. Par rapport aux grands navires hauturiers traditionnels utilisés dans des pays comme le Canada, leur système a permis d'améliorer de 30 % l'efficacité de la récolte et de réduire de 40 % la consommation de carburant. L'imagerie en temps réel permet aux opérateurs d'arrêter la pêche dans les zones à faible densité, ce qui améliore à la fois la durabilité et l'efficacité opérationnelle.

La collecte de données est au cœur du projet. Le système vidéo embarqué et les capteurs sont progressivement intégrés dans un algorithme d'intelligence artificielle conçu pour évaluer la taille des coquilles Saint-Jacques, leur densité et l'adéquation de l'habitat. Ces informations guident non seulement l'activité de pêche, mais sont également partagées avec l'IMR et la Direction des pêches pour éclairer les décisions de gestion.

L'une des forces uniques du projet réside dans son travail d'équipe interdisciplinaire. Anastassiou a décrit une scène typique sur l'Arctic Pearl, où ingénieurs, pêcheurs, capitaines de navire et chercheurs travaillent côte à côte, chacun apportant son expertise pour affiner la technologie et les méthodes. Cette collaboration directe à bord garantit que les outils sont pratiques pour ceux qui les utilisent réellement et permet un retour d'information constant sur le terrain.

Au-delà des coquilles Saint-Jacques, Ava Ocean explore déjà d'autres utilisations de la technologie de récolte, notamment la pêche au concombre de mer et la collecte d'oursins pour la restauration des forêts de varech. Son objectif plus large est de développer de nouvelles pêcheries durables dans les eaux arctiques et norvégiennes, en ciblant en particulier les 25 % d'espèces actuellement sous-exploitées en Norvège.

Le permis de recherche de cinq ans oblige l'entreprise à surveiller les écosystèmes benthiques, les niveaux de prises accessoires et la dynamique de la population de coquilles Saint-Jacques. À l'issue de cette période, l'IMR et la direction de la pêche décideront de l'ouverture officielle de la pêche.



Anastassiou a conclu en exprimant son ouverture au dialogue et à la collaboration. Elle est impatiente d'apprendre des expériences de pêche dans d'autres pays et de partager les leçons qu'Ava Ocean découvre grâce à cette entreprise innovante et stimulante.

Le **président** remercie Anastassiou-Elise pour sa présentation et commence par une remarque préliminaire avant de poser ses questions. Il s'inquiète du niveau de communication externe concernant ce type d'initiative, car il pourrait suggérer involontairement que les engins de pêche actuels - en particulier les dragues utilisées avec les couteaux - sont nocifs pour les fonds marins. M. Vimard a fait remarquer que le secteur de la pêche fait déjà l'objet de critiques importantes de la part des ONG en ce qui concerne l'utilisation d'engins remorqués. Il a reconnu la valeur de l'acquisition de nouvelles informations et de l'exploration des technologies émergentes et s'est félicité de l'opportunité de les tester sur le site. Il a ensuite posé à Anastassiou plusieurs questions techniques sur la pêcherie concernée par le projet : Quelle est la taille typique des coquilles Saint-Jacques prises ? Existe-t-il une taille minimale de prise ? Quelle est la taille moyenne au moment de la capture ? A quelle taille les coquilles Saint-Jacques atteignent-elles leur maturité sexuelle ?

Anastassiou a reconnu les préoccupations soulevées et a noté que leur technologie et leur approche ne sont pas directement comparables aux méthodes de la flotte de pêche française. Elle a expliqué que leur équipement est conçu pour les grands navires industriels et ne convient pas aux bateaux plus petits, qui sont plus typiques de la flotte française. Elle a assuré que cette distinction est clairement communiquée chaque fois que le projet est discuté. Elle a également expliqué que la pêcherie en question cible les *Chlamys islandica* (coquilles Saint-Jacques arctiques), qui sont beaucoup plus petites que celles qui sont généralement pêchées dans les eaux européennes. Ces coquilles Saint-Jacques mesurent généralement de 6 à 9 cm et atteignent la maturité sexuelle à environ 6 à 6,6 cm. Il leur faut environ 6 à 7 ans pour arriver à maturité. Anastassiou souligne que cette espèce croît plus lentement et est plus vulnérable que les autres espèces de coquilles Saint-Jacques. Par conséquent, la dynamique de cette pêcherie est très différente de celle observée dans les pêcheries européennes de coquilles Saint-Jacques, où les débarquements augmentent souvent chaque année. Les taux de reproduction et de croissance plus lents expliquent en partie pourquoi la pêcherie s'est effondrée et pourquoi la reconstitution est plus difficile.

Le **président** demande si tous les fonds de pêche exploités dans le cadre du projet sont des fonds sablonneux. **Anastassiou** confirme que les fonds de l'Arctique sont effectivement très plats et sablonneux. L'uniformité du fond marin est importante pour la méthode utilisée, d'autant plus qu'ils utilisent des caméras sous-marines pour observer les bancs de coquilles Saint-Jacques. Elle a noté que l'application de cette méthode sur des substrats vaseux serait plus difficile en raison de la visibilité réduite et des limitations techniques

Dimitri Rogoff a précisé que l'espèce dont il était question dans la pêche expérimentale n'était pas *Pecten maximus*, mais plutôt une espèce de pétoncle arctique, appelée localement



"pétoncle arctique". Il a souligné que cette espèce se comporte différemment de *Pecten maximus*, car elle vit partiellement enfouie sous le fond marin, créant une dépression dans les sédiments, alors que *Pecten maximus* est généralement exposée sur le fond marin.

Anastassiou a ensuite confirmé que, contrairement à d'autres espèces de pétoncles, ces pétoncles arctiques ne s'enterrent pas mais s'attachent aux surfaces à l'aide de fils de byssus, comme les huîtres. Ils forment des grappes compactes et ne se déplacent que très peu, en partie à cause de la forte croissance des Pouce-pieds - parfois deux à trois fois le poids du pétoncle. Anastassiou explique que l'opération est menée sous licence de recherche commerciale en Norvège, ce qui signifie qu'il s'agit d'une pêche expérimentale et non d'une opération commerciale. Un seul navire détient actuellement cette licence. La licence prévoit une période de cinq ans pour évaluer à la fois l'engin et la durabilité du stock. Aucune décision n'a encore été prise quant à l'extension de cette licence à d'autres navires. Le navire est équipé d'une usine embarquée qui transforme les coquilles Saint-Jacques en mer, produisant des produits surgelés individuellement (IQF). Cela permet d'améliorer l'efficacité et la qualité des produits en minimisant le triage inutile à terre. L'engin utilisé pour la pêche comprend un système de sélectivité basé sur le débit d'eau, qui permet de soulever les coquilles Saint-Jacques et de les placer dans un panier de triage en fonction de leur taille et de leur poids. Les articles plus légers et plus grands, comme les coquilles Saint-Jacques, sont collectés, tandis que les matériaux plus petits ou plus lourds des fonds marins sont laissés sur place.

John Lynch demande une clarification concernant le MRCS. **Anastassiou** répond en fournissant les informations suivantes : a) Taille minimale de débarquement : 60 mm ; b) Taille de maturité : Environ 66 mm ; c) L'engin est conçu pour trier et relâcher les coquilles Saint-Jacques de taille inférieure sur le fond marin, ce qui améliore à la fois l'efficacité et la sélectivité.

Rogoff a soulevé des questions concernant l'effondrement historique des stocks de coquilles Saint-Jacques dans la région, en demandant s'il pouvait être attribué aux anciennes technologies de pêche, à la surpêche ou à des facteurs environnementaux tels que le changement climatique.

Anastassiou a répondu que, selon l'Institut norvégien de recherche marine et la Direction norvégienne de la pêche, l'effondrement s'est produit dans les années 1990 en raison de multiples facteurs :

- L'absence de plan de gestion des pêches : La pêcherie a fonctionné comme une "pêcherie olympique", sans quota ni limite de durabilité.
- Forte pression de pêche : jusqu'à 25 navires étaient actifs dans la zone, prélevant de gros volumes des poissons.
- Impacts destructeurs des engins de pêche : Les engins de dragage traditionnels ont gravement endommagé l'habitat des fonds marins, en particulier les coquilles vides dont dépend le recrutement des coquilles Saint-Jacques.
- Taux de croissance lent de l'espèce : Ces coquilles Saint-Jacques croissent lentement et sont vulnérables à la surexploitation.



- Facteurs de stress environnementaux : Le changement climatique peut également avoir joué un rôle, bien que les principales causes aient été jugées comme étant l'absence de gestion et l'impact des engins de pêche.

En réponse à une question du président, Anastassiou a expliqué que la consommation intérieure en Norvège est limitée et que la plupart des coquilles Saint-Jacques transformées sont exportées, principalement vers l'Asie, les États-Unis et, dans une moindre mesure, la France. L'usine embarquée permet au navire de répondre aux normes du marché et de maintenir la qualité du produit pendant les longs transports.

Le président remercie Anastassiou et présente le point suivant de l'ordre du jour.

3. Contributions des membres irlandais et français suite à la dernière réunion du groupe de travail

Le président présente le troisième point de l'ordre du jour, qui fait suite aux discussions tenues lors de la précédente réunion du groupe de travail. L'accent a été mis sur les essais portant sur différentes tailles d'anneaux de drague menés par John Lynch. Le président rappelle que les navires irlandais ont déjà testé des anneaux de dragage de 92 mm et 97 mm, et qu'ils ont partagé les résultats lors d'une présentation antérieure et par courrier électronique. D'après les souvenirs du président :

- Les tailles d'anneaux de 92 mm et 97 mm - plus grandes que la taille actuelle de 85 mm utilisée par les navires irlandais - n'ont pas entraîné de pertes commerciales lorsqu'elles ont été testées dans la Manche orientale, où la taille minimale légale des coquilles Saint-Jacques est de 11 cm.
- Ces anneaux plus grands présentaient également des avantages opérationnels, tels que la réduction des prises accessoires indésirables, y compris les pierres et autres débris.
- Cependant, lorsqu'il est utilisé dans la Manche occidentale, où la taille minimale légale est de 10 cm, quelques pertes commerciales ont été signalées, estimées à quelques pour cent.

Le président a mis en évidence une question réglementaire potentielle :

- Dans les eaux britanniques, il n'y a actuellement aucune exigence légale concernant la taille des anneaux, alors que dans les eaux de l'UE, il est possible qu'une taille minimale obligatoire des anneaux soit introduite pour la première fois.
- Cela crée un problème potentiel pour les navires irlandais opérant des deux côtés de la frontière maritime, car ils pourraient devoir transporter deux jeux différents d'anneaux de dragage s'ils ne sont pas disposés à utiliser la plus grande taille dans les eaux britanniques.

John Lynch a ensuite été invité à présenter les détails de la proposition irlandaise aux membres du groupe de réflexion.



a. Proposition des navires de pêche à la coquille Saint-Jacques irlandais - ISEFPO

John Lynch a indiqué qu'il y avait actuellement sept navires opérant au sein de la flotte spécifique irlandaise de pêche à la coquille Saint-Jacques. Cette flotte ne représente qu'une petite partie de l'effort global de pêche à la coquille Saint-Jacques dans la Manche, où la majorité de l'activité est réalisée par des navires français et britanniques.

En partenariat avec le BIM, la flotte irlandaise a mené des essais de drague à coquilles St Jacques dans les zones CIEM 7e (2023) et 7d (2024), visant à évaluer différentes tailles d'anneaux pour améliorer la sélectivité. Les essais ont comparé des anneaux de 85 mm, 92 mm et 97 mm, les résultats préliminaires indiquant des résultats positifs dans la réduction de la capture de coquilles Saint-Jacques en dessous de la taille de référence conservation minimale (TRCM).

Selon Lynch, les opérateurs du secteur irlandais de la coquille Saint-Jacques sont ouverts à un accord UE-Royaume-Uni négocié conjointement et portant sur l'établissement d'une taille minimale commune des anneaux pour les dragues à coquilles Saint-Jacques dans l'ensemble de la Manche (zones 7d et 7e).

La flotte irlandaise a également proposé que la fermeture saisonnière annuelle de la drague à coquilles Saint-Jacques dans ces zones commence le 15 juin, ce qui permettrait une chaîne d'approvisionnement plus cohérente pour les transformateurs et contribuerait à éviter la saturation du marché, comme celle observée au quatrième trimestre 2024.

Lynch souligne que la fermeture actuelle ne s'applique qu'à la pêche à la drague et ne s'étend pas aux autres méthodes de pêche susceptibles d'entraîner des prises accessoires de coquilles Saint-Jacques. Il est également proposé que la zone située au sud de 49°42'N dans la baie de Seine reste fermée au moins jusqu'au 1er novembre de chaque année. En outre, M. Lynch note que la flotte est favorable à la limitation de la longueur maximale des barres de dragage à 12 mètres, conformément aux restrictions en vigueur pour les chaluts à perche.

Les opérateurs irlandais de la pêche à la coquille Saint-Jacques soutiennent également un examen scientifique complet de la TRCM pour les coquilles Saint-Jacques. Cet examen devrait prendre en compte l'ensemble des structures régionales des stocks et des taux de croissance, qui varient d'une partie à l'autre de la Manche.

À l'avenir, la flotte irlandaise, en collaboration avec BIM, s'est engagée à mener des essais supplémentaires au cours de l'été 2025, afin d'identifier des méthodes permettant de réduire l'impact environnemental des dragues en contact avec le fond.

Enfin, Lynch souligne que le secteur irlandais de la pêche à la coquille Saint-Jacques est favorable à une approche de gestion collaborative et fondée sur la durabilité, et qu'il est ouvert à des mesures pratiques fondées sur des données probantes. Pour faciliter l'élaboration d'une stratégie unifiée, il est proposé de lancer une vaste consultation du secteur, en veillant à ce que toutes les flottes de pêche à la coquille Saint-Jacques opérant dans la Manche soient représentées.



Le président pose une question sur les différences entre les engins de dragage des coquilles Saint-Jacques irlandaises et françaises. **Lynch** répond en expliquant qu'une inspection physique des deux types d'engins a été nécessaire pour comprendre les différences. Il a noté que les dragues françaises sont dotées d'un cadre carré et d'une lourde barre de basculement sur roues à l'arrière, ce qui favorise l'étanchéité de l'anneau et améliore les performances, en particulier avec des anneaux plus grands. En revanche, les dragues irlandaises ne disposent pas de cette barre arrière, mais d'une barre supérieure à l'avant. Les pêcheurs qui ont participé aux essais ont estimé que cette différence pouvait avoir un impact sur les performances de rétention, un point inclus dans le rapport technique bien qu'il ne s'agisse pas d'une recommandation formelle.

Le président a ensuite fait part de ses préoccupations concernant les prises accessoires potentielles provenant d'autres engins, en particulier les chaluts à perche. Il a précisé que les prises accessoires de coquilles Saint-Jacques sont interdites dans le chalutage de fond français et que seule une petite flotte française cible les Vanneaux et non les coquilles Saint Jacques. Il suggère que les prises accessoires peuvent provenir des flottes britanniques ou belges et demande si les membres belges de la FG disposent de données. M. Lynch répond qu'aucun chiffre exact n'est disponible, mais que des preuves anecdotiques fournies par des pêcheurs irlandais au chalut à perche suggèrent que des prises accessoires sont possibles dans certaines zones. Résumant sa position, **le président** a soutenu l'idée d'adopter une taille d'anneau de 92 mm, notant que les essais n'ont montré aucune perte commerciale même avec une taille minimale de 10 cm. Il considère que la taille de 92 mm est une étape pratique entre 85 mm et 97 mm et pense qu'elle pourrait également être viable dans les eaux britanniques. Il a conclu que les tailles d'anneaux plus grandes sont bénéfiques pour la durabilité des stocks et a proposé que la taille de 92 mm soit sérieusement envisagée.

b. Proposition du CRPMEM Normandie sur les mesures de gestion de la coquille Saint-Jacques

Le CRPMEM Normandie, représenté par **Dimitri Rogoff**, a adopté une position ferme, déclarant que la flotte française n'accepterait que des anneaux de 97 mm, sans aucune négociation. Cette décision a été justifiée par la nécessité d'éviter l'effondrement des stocks, tel qu'il a été observé dans les zones dépourvues de réglementation. M. Rogoff a souligné que le modèle français avait permis de maintenir des stocks sains et a prévenu que tout retard entraînerait la fermeture de la pêcherie. Il a insisté sur le fait que les différences entre les engins de pêche étaient minimes et sans rapport avec la taille des anneaux. Une taille d'anneau de 97 mm et des dates de pêche communes dans la zone 7d ne sont pas négociables pour la saison 2025. Il a également souligné le risque de l'inaction face à la pression croissante des flottes opportunistes et a mis en garde contre de futures mesures de quotas.

La proposition du CRPMEM a été distribuée aux membres du groupe de travail.



Discussion

Lynch s'est dit prêt à négocier la taille des anneaux, les fermetures, le TRCM et, éventuellement, les quotas. Il a insisté sur la nécessité d'établir des règles du jeu équitables et a souligné la difficulté de rivaliser avec des flottes utilisant des engins très différents. Tout en reconnaissant les différences techniques entre les dragues, il a maintenu une approche ouverte à la discussion. Toutefois, il a averti que des mesures imposées remettraient en question la valeur de la participation continue à de tels forums.

Le président a proposé deux stratégies possibles : collaborer avec le Royaume-Uni pour promouvoir un maillage plus large ou l'appliquer unilatéralement dans les eaux de l'UE. Il a suggéré que cette dernière solution obligerait effectivement les navires britanniques à s'adapter en raison de contraintes pratiques.

Rogoff a ensuite réaffirmé que les mesures de l'UE devraient être décidées indépendamment de la contribution du Royaume-Uni. Il a souligné les frustrations passées liées au dialogue avec le Royaume-Uni et a plaidé en faveur d'une action unilatérale par l'intermédiaire du comité spécialisé. Il a défendu le modèle français et suggéré une mise en œuvre progressive de 97 mm dans les eaux de l'UE, en commençant par le sud de 49°42' en 2025, et en s'étendant jusqu'à la conformité totale en 2026 ou 2027. M. Rogoff a également souligné que les navires britanniques bénéficient des règles de l'UE sans appliquer de mesures réciproques, appelant à l'équité et à une application plus stricte.

Lynch a mis en garde contre une approche unilatérale rigide, affirmant que seul un processus échelonné, stratégique et négocié avec le Royaume-Uni produirait des résultats durables. Il a appelé à un engagement renouvelé et a souligné que les objectifs communs ne pouvaient être atteints que par le biais d'un accord mutuel.

Olivier Lepretre a pleinement soutenu la position française et rejeté les négociations avec le Royaume-Uni, critiquant l'absence de réciprocité et qualifiant le déséquilibre actuel d'injuste. Il a reconnu la nécessité de futures discussions avec le Royaume-Uni, mais a insisté sur le fait que ce n'était pas le moment. Il a souligné le sentiment d'injustice ressenti par les pêcheurs de l'UE et a appelé à un renforcement de la coopération entre les États membres de l'UE, en particulier l'Irlande et la France.

Alannah Gourlaouen a renforcé la position française, décrivant les essais irlandais comme précieux et soutenant la proposition de faire remonter la question au Comité exécutif et à la Commission européenne. Elle a estimé que le travail technique de base était terminé et a recommandé de soumettre une proposition formelle. L'harmonisation de la taille des anneaux dans la Manche est l'objectif principal, avec 97 mm comme première étape. Elle estime qu'un débat supplémentaire serait improductif et appelle à une action politique.

Lynch a réitéré l'engagement de l'Irlande à trouver une solution, mais a précisé que les navires irlandais ne pouvaient pas encore passer à 97 mm. Il s'est opposé aux divergences régionales en matière de normes relatives aux engins de pêche et a souligné les complications posées par les



navires britanniques opérant dans les eaux irlandaises. Il a souligné la volonté de l'Irlande de travailler en collaboration et a suggéré des engagements futurs, y compris l'implication directe des pêcheurs.

Une réflexion sur une réunion passée à Port-en-Bessin a fait état de discussions positives mais d'une déception quant à la participation limitée de la France. Les délégués irlandais avaient espéré un engagement plus large avec les représentants de l'industrie française, mais ils ont eu l'impression que l'occasion avait été manquée. Malgré cela, M. Lynch a réaffirmé son engagement à poursuivre le dialogue, exprimant une forte volonté de se rencontrer à nouveau. Il a salué la possibilité d'organiser une réunion en Irlande ou dans un lieu plus accessible pour toutes les parties, comme Bruxelles ou Paris, afin de faciliter les déplacements et la pleine participation.

Mo Mathies a précisé que le CC EOS n'était pas directement impliqué dans les récentes discussions qui ont eu lieu entre les pêcheurs irlandais et français. Par conséquent, elle a déclaré qu'elle ne pouvait pas commenter le contenu de ces échanges. Cependant, elle a exprimé son soutien à un engagement continu et direct entre les pêcheurs sur le terrain, soulignant l'importance d'un dialogue face à face entre ceux qui sont les plus affectés par les politiques de la pêche. Elle a rappelé que les pêcheurs de l'UE eux-mêmes doivent être au premier plan de ces discussions et que des réunions répétées et ciblées entre les représentants du secteur seraient bénéfiques. Mathies a également rappelé l'atelier UE-Royaume-Uni sur la coquille Saint-Jacques qui s'est tenu l'année précédente à Bruxelles, notant qu'une réunion de suivi avait été recommandée à l'époque. En ce qui concerne les résultats de la réunion actuelle, Mme Mathies recommande la prudence quant à l'opportunité d'une soumission formelle à la Commission à ce stade. Elle a observé que les discussions reflétaient deux positions nationales (irlandaise et française) plutôt qu'un consensus unifié du CC EOS, ce qui limiterait la capacité du CC à présenter une recommandation consolidée à la Commission.

M. Mathies a souligné que le dialogue direct entre les représentants du secteur de la pêche en Irlande et en France était la meilleure façon de traiter cette question et a encouragé la poursuite de l'engagement bilatéral.

4. AOB – aucun

5. Prochaines étapes et clôture de la réunion

En conclusion, les membres du groupe de travail ont convenu qu'une réunion de suivi entre les pêcheurs irlandais et français et leurs représentants serait le moyen le plus efficace de déterminer une voie à suivre et de travailler à l'élaboration d'une position commune.

Le président remercie les participants, les interprètes et le secrétariat, et clôt la réunion.

- FIN -



PARTICIPANTS

Alannah Gourlaouen	CRPMEM Normandie
Arthur Yon	FROM NORD
Coline Giraud	CRPMEM Normandie
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Dimitri Rogoff	CRPMEM Normandie
Dominique Thomas	OP CME Manche Mer du Nord
Falke De Sager	Rederscentrale
Olivier Leprete	CRPMEM Hauts de France
John Lynch	ISEFPO
Mathieu Vimard	OPN
Pauline Stephan	CNPMEM
Ludovic Thieulent	Fisherman
Dagny Elise Anastassiou	Ava Ocean
Mo Mathies	NWWAC Secretariat
Ilaria Bellomo	NWWAC Secretariat